

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS DE PROMULGATION**

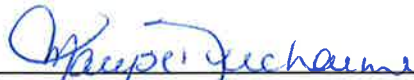
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018, le conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 355 modifiant le Règlement numéro 344 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau municipal pendant les heures d'affaires, au 1589, rue Principale à Saint-Adrien.

Donné à Saint-Adrien, le 5 octobre 2018.



---

**MARYSE DUCHARME, DMA**

Directrice générale et secrétaire-trésorière